

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19H10.

Etaient présents : Mmes BARNAY, BOULEZ, DECHAUME, LIPPENS, MARTIN, PERRIER, RODES, Messieurs BRIET, JOLY, LACROIX, LAMOUR, PISSELOUP, TESTARD.

Etait absent excusé: Madame LEONI Sonia (pouvoir à M.LACROIX)

Secrétaire de séance : Madame PERRIER Martine

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL : à l'unanimité

Ajout d'un point : désherbage des livres bibliothèque : accord à l'unanimité

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE

1/ Projet de Schéma de Coopération Intercommunale

Le projet préfectoral prévoit l'extension du territoire de la CUCM par l'adjonction de 6 nouvelles communes : Essertenne, Perreuil, Morey, Saintt Micaud, Mont Saint Vincent, Saint Romain-sous-Gourdon.

La proposition de la CUCM serait d'intégrer également les communes de la Communauté de Pays de Gueugnon . Viendrait s'ajouter également sur demande individuelle , la commune de Mary.

Ainsi le territoire communautaire qui compterait 39 communes aurait une cohérence économique avec le regroupement des 3 bassins de vie : Creusot-Montceau-Gueugnon.

La Communauté du Pays de Gueugnon a déjà donné un avis favorable, chaque commune de la CUCM doit délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal demande la fusion de la CUCM étendues aux6 nouvelles communes et avec la Communauté du Pays de Gueugnon.

2/ Emprunt acquisition foncière

Pour l'acquisition de la propriété de Monsieur BLONDEAU, un nouvel emprunt sera souscrit auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 100 000 euros au taux de 1.12 %. A cet effet, le Maire a fait un bilan de la dette en cours et de la capacité d'endettement de la commune. Le remboursement de plusieurs emprunts ces dernières années permet à la Commune d'engager de nouveaux financements en maintenant un équilibre de sa dette.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour que le Maire engage cet emprunt.

3/ DM budget Commune

Virement de crédits du 2188-21 au 2111-10 pour 50 000 euros et intégration au 2111-10 des 100 000 euros d'emprunt avec virement en recette au 1641 des 100 000 euros du crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

4/ Désherbage livres de bibliothèque

Après attribution de la subvention à la bibliothèque et l'acquisition de nouveaux ouvrages, il est nécessaire de déclasser un certain nombre de vieux livres, selon une liste fournie par les bénévoles.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le désherbage des livres et une vente éventuellement.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEE EN SEANCE

- Champ des Planches : un projet d'établissement est en cours de réflexion par un habitant de la commune voisine et un contact a été pris en Mairie pour présentation et discussions.
- Fonds de concours chemins ruraux : au 01/01/2016 la CUCM prendra en charge à 100% les routes de la commune. Une enveloppe de 1 400 000 euros à cet effet se décompose en travaux d'investissement ou d'entretiens en fonctionnement.
L'aide potentielle de la CUCM pour St Symphorien pour la durée de mandat pourrait être évaluée à 96 000 euros sur le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H30

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 17.11.2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 11.12.2015

Le Maire,

J. PISSELOUP

